

CONCOURS D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2^{EME} CLASSE

LES CONDITIONS

Les conditions particulières de participation au concours interne

- Pour se présenter au concours interne, les candidats doivent justifier au 1er janvier de l'année du concours d'une année au moins de services publics effectifs

Les conditions particulières de participation au concours externe

- Ouvert aux candidats titulaires d'un titre ou diplôme classé au moins au niveau V de la Nomenclature du répertoire national des certifications professionnelles ou d'une qualification reconnue comme équivalente.

Les conditions particulières de participation au troisième concours

- Ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une durée de quatre ans au moins, d'une ou de plusieurs activités professionnelles, quelle qu'en soit la nature, d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association.

MODALITÉS D'INSCRIPTION POUR 2021-2022

Le Centre de Gestion des Alpes de Haute Provence (CDG 04) organise le 10 mars 2022 un concours d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe.

A partir du 5 octobre 2021 : Début des retraits des dossiers papier d'inscription ou des préinscriptions.

Le 10 novembre 2021 : Fin de retrait des dossiers papier d'inscription et fin des préinscriptions.

Le 18 novembre 2021 : Date limite de dépôt des dossiers d'inscription.

Coordonnées du centre de gestion des alpes de Haute Provence :

582 rue Font de Lagier, Zone d'activité 04130 VOLX

Tel : 04 92 70 13 02 mail : www.cdg04.fr ou concours@cdg04.fr

Accueil du public de 9H00 à 17H00



52 AV DE ST JUST
13256 MARSEILLE
CEDEX 20

3^{ème} étage
B 3106



04 13 31 19 80



04 13 31 24 25



syndicat.fo
@departement13.fr



www.focd13.fr

POUR LA DEFENSE DE MES INTERETS J'ADHERE A FORCE OUVRIERE

Bureau B 3106 (Nord) 04 13 31 19 80 syndicat.fo@departement13.fr